

Montréal, le 9 décembre 2024

Madame Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de la Langue française et ministre responsable de l'Immigration
875, Grande-Allée Est
3e étage, secteur 500
Québec (Québec)
G1R 4Y8

Objet : Situation critique du Collège LaSalle

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre,

Je vous écris aujourd'hui concernant une situation d'une extrême gravité qui menace l'existence même du Collège LaSalle, une institution qui depuis 65 ans contribue à former des milliers de professionnels qualifiés.

En toute transparence, nous reconnaissons n'avoir pas pu respecter les conditions imposées par le nouveau cadre législatif concernant les contingentements d'étudiants anglophones. Cette situation, que je regrette sincèrement, s'explique par un contexte particulier essentiel de comprendre.

Le 28 juin 2024, nous avons reçu l'avis d'une récupération et d'un retranchement de subventions totalisant près de 9 millions de dollars pour l'année 2023-2024, auxquels s'ajoute une pénalité anticipée de 21 millions pour 2024-2025. Face à ces sanctions totalisant **30 millions de dollars**, nous avons multiplié les représentations et avons été contraints d'engager un pourvoi pour contester cette mesure, n'ayant malheureusement jamais eu une véritable opportunité d'en discuter avec le gouvernement.

Ces pénalités entraîneront inévitablement notre insolvabilité et un défaut de nos obligations envers notre syndicat bancaire, la CDPQ ainsi que Exportation et développement Canada, qui rappelleront les 150 millions de dollars octroyés à LCI Éducation. Notre conseil d'administration doit se réunir le 12 décembre prochain pour identifier un syndic en vue de placer l'entreprise sous la protection des créanciers.

Dommmages collatéraux majeurs :

1. Impact humain

- 4 800 étudiants montréalais, dont 2 500 Québécois, verront leur formation brutalement interrompue
- 736 personnes voient leur emploi en péril
- Des secteurs économiques clés comme la mode et les jeux vidéo perdront une source essentielle de main-d'œuvre qualifiée

2. Impact sur le réseau LCI Éducation

- 1 843 employés hors-Québec, dont 321 à Vancouver
- 15 000 étudiants répartis dans 12 institutions d'enseignement supérieur à travers 10 pays
- Présence internationale, soutenue par les bureaux du Québec à Barcelone, Rabat, Bogota et Singapour.

3. Impact économique

- Une contribution de 120 millions au PIB québécois
- Notre immeuble de 400 000 pieds carrés sur la rue Sainte-Catherine deviendra vacant, créant une cicatrice majeure au centre-ville
- Des centaines de PME québécoises affectées
- La CDPQ devra radier environ 25 millions de dollars de ses livres comptables, une perte nette pour l'ensemble des Québécois.

4. Projets structurants compromis

- Le campus de Laval (30 M\$) qui devait former 2 000 étudiants supplémentaires par année en partenariat avec le CEGEP Montmorency et l'UQAM
- L'ajout de 80 résidences étudiantes au centre-ville et un partenariat majeur avec l'UQAM pour des résidences additionnelles

- Le programme d'année préparatoire pour les étudiants marocains de l'UQAM à HEM Casablanca

Conséquences disproportionnées

Entre 2020 et 2023, conformément aux orientations gouvernementales de l'Opération main-d'œuvre, nous avons réorienté nos efforts vers les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) pour répondre aux besoins urgents du marché du travail. Notre objectif était clair : participer activement à l'effort collectif demandé au réseau collégial québécois pour combler les besoins criants de main-d'œuvre, tout en assurant une francisation efficace des étudiants à la faveur d'un de 500 000 \$ dans notre programme de francisation

Cette décision, bien qu'alignée avec les priorités gouvernementales de l'époque, nous a placés en situation de non-conformité technique avec la nouvelle répartition DEC-AEC imposée par la Loi 14, et ce, même si notre nombre total d'inscriptions anglophones n'a jamais dépassé le seuil de 2019.

Conformité totale

Nous sollicitons respectueusement l'introduction par voie réglementaire d'une période de transition pour 2024-2025, permettant d'éviter la fermeture d'une institution patrimoniale québécoise dont les retombées positives sont indéniables. Cette approche nous permettrait d'atteindre une conformité totale dès l'automne 2025 tout en préservant notre capacité à servir le Québec.

Je sollicite une rencontre urgente pour explorer des solutions à cette situation critique avant qu'elle ne devienne irréversible.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Claude Marchand
Président-Directeur général
Collège LaSalle

Copie conforme : Simon Robert Chartrand, Cabinet du premier ministre